

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-269

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2018-269

**Talence - Route de Toulouse - Aménagement d'un carrefour giratoire -
Projet urbain partenarial entre Bordeaux Métropole et la Maison de santé protestante Bagatelle
(MSPB) - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Suite à un partenariat passé entre la Maison de santé protestante Bagatelle (**MSPB**) et l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué (**HIA**), le site actuel de la MSPB localisé sur la commune de Talence à l'angle des rues Frédéric Sévène, Robespierre et de la route de Toulouse va recevoir d'ici 2021 la constitution d'un Ensemble hospitalier civil et militaire (**EHCM**) regroupant les activités des deux établissements de santé appelé **BAHIA**. Ce même site est destiné à conserver l'école d'infirmier(es)s et à recevoir la Fondation John Bost (établissement de soins pour personnes souffrant de troubles psychiques et de handicaps mentaux ou physiques) et un projet de 250 logements en R+5 en façade sur la route de Toulouse porté par Cogedim.

En vue d'accompagner ce projet, Bordeaux Métropole (**BM**) doit réaliser un giratoire à l'angle de la rue Robespierre et de la route de Toulouse côté Talence et rue Gutenberg côté Bègles. Cet aménagement s'inscrit par ailleurs dans un projet plus global de requalification générale de la route de Toulouse en lien notamment avec l'amélioration de la vitesse commerciale de la liane 5 et la réalisation de cheminements cyclables.

Toutefois, la réalisation anticipée de ce giratoire est indispensable au fonctionnement global du projet BAHIA et par voie de conséquence justifie une participation financière du porteur de projet via une démarche de Projet urbain partenarial (PUP) entre BM et la MSPB.

La réalisation de ce carrefour giratoire est estimée à ce jour à **333 523 € TTC**.

1. Description du projet d'aménagement

Le projet consiste en la création d'un carrefour giratoire de 28 mètres de diamètre hors cheminements piétons à l'angle de la route de Toulouse et des rues Robespierre et Gutenberg. Il est situé à cheval sur les communes de Talence et Bègles et s'inscrit dans un projet plus global dans un terme moyen d'aménagement au profit des bus et des vélos.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cet équipement seront assurées par Bordeaux Métropole. Le montant estimatif total des travaux s'élève donc à 333 523 € TTC.

2. Financement du projet

Bordeaux Métropole assurera le préfinancement de la totalité des travaux, estimés à 333 523 € TTC, et mettra en recouvrement par l'émission de titres de recettes les sommes dues par la MSPB (cf chapitre 4 - participation financière).

Le montant à la charge de la MSPB pourra varier du fait du coût réel des travaux.

3. Délai de réalisation des équipements

Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les équipements publics dans un calendrier prévisionnel cohérent conformément au planning ci-dessous :

Les travaux seront pilotés et réalisés par Bordeaux Métropole.

Les études préliminaires seront programmées au second semestre 2018 et les études avant-projet au premier trimestre 2019 pour un démarrage de chantier qui devrait intervenir fin 2019, début 2020. La durée des travaux, qui reste à préciser en fonction des études techniques détaillées, est estimée à 4 mois environ.

4. Participation financière de la Maison de santé protestante Bagatelle (MSPB)

L'équipement public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (BM) sera financé pour une partie par l'opérateur, puisque cet aménagement est programmé par anticipation et se révèle indispensable au fonctionnement du projet, et pour une autre partie par Bordeaux Métropole. La répartition retenue pour ce financement se décompose ainsi : 50% du montant TTC financé par la MSPB soit 166 761,50 € et 50% à la charge de BM soit 166 761,50 €.

Les montants seront ajustés au vu du coût réel des travaux et des factures acquittées.

La MSPB s'engage à procéder au paiement de la participation financière en deux versements :

- 50% du montant de la participation estimée correspondant au premier versement interviendra au démarrage des travaux de réalisation du carrefour giratoire.
Le deuxième versement correspondant au solde de la participation interviendra à la fin des travaux, sur présentation des factures réellement acquittées et du montant définitif du projet.

5. Modification de la convention par avenant

Toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial doit faire l'objet d'un avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-11-3, L332-11-4 et R431-23-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner le projet BAHIA par la réalisation d'un carrefour giratoire financé par le biais du projet urbain partenarial susvisé et d'en confier l'aménagement à Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention,

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de projet urbain partenarial entre Bordeaux Métropole et la Maison de santé protestante de Bagatelle et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,

Article 2 :

d'imputer les dépenses sur le budget principal chapitre 23 – article 23151 – fonction 844 opération 05P060O004,

Article 3 :

de percevoir la recette sur le budget principal chapitre 13 – article 1328 – fonction 844 opération 05P060O004

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2018 PUBLIÉ LE : 25 MAI 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
--	--